

CONTENU DE COURS

SIMDUT

Travailleur

Comparaison

Maîtriser la réglementation sur la manutention et l'utilisation des produits contrôlés dans un milieu de travail en tant que travailleur et comprendre la nouvelle réglementation du Système général harmonisé (SGH).

Contenus :

- Introduction générale au SIMDUT-1988 et comparaison avec le SIMDUT-2015 actuel.
- Le droit de savoir.
- Responsabilités (fournisseur, employeur, employé(e)).
- Formation réglementaire.
- Nouveaux symboles, classification et catégories de danger.
- Les étiquettes (du fournisseur, lieu de travail, autres modes d'identification).
- La fiche signalétique (contenu des différentes sections).
- L'implantation dans le milieu de travail et exercices pratiques.
- Examen.

Matériel de cours :

- L'utilisation du guide SGH*
- Cahier du participant
- Examen
- Certificat de formation

Durée de la formation : 4 heures

Employeur

Planter et maintenir le système SIMDUT sur le lieu de travail. Être en mesure d'informer et renseigner le personnel de l'entreprise et être une personne ressource SIMDUT en tant que gestionnaire.

Contenus :

- Lois fédérales et provinciales (LPD, RPD, CNESST, LSST, RSST).
- Caractéristique SIMDUT.
- Inspecteurs et formation et Mise en œuvre SIMDUT.
- Responsabilités : fournisseur, employeur, employé.
- Exemption SIMDUT.
- Classification.
- Catégories et danger associé au SIMDUT.
- Étiquette fournisseur, lieu de travail, système étiquetage de l'entreprise.
- Équipement de protection personnel.
- Fiche signalétique.
- Étape de l'application (inventaire, cartable, affiche, FS etc.).
- Exercices pratiques
- Mise en situation

- Évaluation et conclusion

Matériel de cours :

- L'utilisation de la LPD, du RPD (SIMDUT)
- Cahier du participant
- Examen
- Certificat de formation

Durée de la formation : 1 jour

Employeur comparaison

Implanter et maintenir le Système général harmonisé (SGH) sur le lieu de travail. Être en mesure d'informer et renseigner le personnel de l'entreprise et être une personne ressource SGH en tant que gestionnaire.

Contenus :

- Lois fédérales et provinciales (LPD, RPD, CNESST, LSST, RSST).
- Caractéristique SGH.
- Inspecteurs et formation et Mise en œuvre du SGH.
- Responsabilités : fournisseur, employeur, employé.
- Exemption SGH.
- Classification.
- Catégories et danger associé au SGH.
- Étiquette fournisseur, lieu de travail, système étiquetage de l'entreprise.
- Équipement de protection personnel.
- Fiche signalétique.
- Étape de l'application (inventaire, cartable, affiche, FS etc.).
- Exercices pratiques
- Mise en situation
- Évaluation et conclusion

Matériel de cours :

- L'utilisation des Règlements applicables (LPD, RPD, CSST, LSST, RSST)
- Cahier du participant
- Examen
- Certificat de formation

Durée de la formation : 1 jour